



Adresse de Villes de France aux candidats aux élections régionales de 2015

Les récentes dispositions législatives, avec les lois MAPTAM et NOTRe, ainsi que le nouveau découpage régional, visent ensemble à donner un rôle essentiel aux nouvelles Régions avec des compétences renforcées.

Dans ce contexte, en tant que maires de villes et présidents d'intercommunalités, nous souhaitons que ces évolutions s'avèrent profitables à tous. Nous estimons que les villes et leurs intercommunalités doivent être le berceau naturel de la contractualisation des politiques régionales. Par leur capacité à faire le lien entre les espaces ruraux et le péri-urbain d'une part, et les grandes métropoles d'autre part, les villes doivent être placées au cœur des stratégies régionales.

Par cette « Adresse », nous interpellons les candidats aux élections régionales et nous les invitons à se positionner publiquement sur nos attentes.

AU TITRE DE LA COMPÉTENCE RÉGIONALE

1 POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI, nous demandons :

- à être systématiquement consultés lors de l'élaboration des projets de développement économique, dans une logique partenariale avec les Régions pour développer le soutien aux entreprises (en particulier les PME et les entreprises de taille intermédiaire).
- que les aides aux entreprises locales destinées à faciliter leur implantation sur l'ensemble du territoire soient négociées avec les élus locaux urbains, notamment lors de l'adoption du futur schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

2 POUR UN RÉEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RÉGIONAL, nous demandons :

- aux grandes Régions fusionnées de trouver les mesures permettant d'atténuer pour la population les conséquences négatives des recentralisations régionales de l'administration de l'Etat (directions régionales des finances publiques, de la jeunesse et des sports, agence régionales de santé, services académiques, etc.) là où elles sont constatées.
- une politique régionale favorisant la multipolarité, grâce au réseau des villes et des agglomérations : en veillant à construire un équilibre territorial au delà des seules métropoles ou capitales régionales.
- à être associés par les Régions pour décliner concrètement les orientations, lors de la clause de revoyure des Contrats de plan État-région (CPER) prévue en 2017.

3 POUR DES FONDS EUROPÉENS PLUS ACCESSIBLES, nous demandons :

- une profonde simplification dans le montage et dans l'instruction des dossiers par les Régions, alors même qu'un bon nombre de collectivités assurent aujourd'hui ne pas faire appel aux fonds européens en raison de leur trop grande complexité lorsque ceux-ci étaient gérés par l'Etat.

4 POUR RÉALISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES VILLES, nous demandons :

- une consultation des collectivités infra-régionales effective, allant au-delà du cadre très formalisé imposé par la loi NOTRe, pour adopter le schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) prescriptif, permettant des orientations stratégiques pertinentes en matière d'aménagement du territoire, de mobilité, de lutte contre la pollution de l'air, d'optimisation de la consommation, de développement des énergies renouvelables, de logement et de gestion des déchets.
- d'associer étroitement les intercommunalités à l'élaboration des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets, mis en place par la loi NOTRe.

AU TITRE DES INTÉRÊTS RÉGIONAUX

5 POUR PLACER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU CENTRE DE LA REUSSITE DES TERRITOIRES, nous demandons :

- que soit favorisé le développement de dispositifs innovants en matière d'apprentissage. Le maillage urbain est le berceau naturel de la formation des jeunes et des adultes.
- le maintien et le développement des financements régionaux aux universités petites et moyennes et aux antennes universitaires, malgré la suppression de la clause de compétence générale pour les Régions.

6 POUR DES VILLES PLUS INTERCONNECTÉES, nous demandons :

- qu'une attention particulière soit portée au maintien d'une desserte ferroviaire transversale des villes et agglomérations infra-métropolitaines, qui ne soit pas assurée uniquement par bus ou TER ; l'État doit continuer à assumer l'existence d'un réseau ferroviaire d'intérêt national ou interrégional à travers les Intercités.
- de soutenir l'ouverture d'un débat devant la représentation nationale. La restructuration de l'offre ferroviaire en France ne doit pas être tranchée uniquement par Bercy et la SNCF, sans l'association des villes et des régions.

7 POUR REUSSIR LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS NOS QUARTIERS, nous demandons :

- un véritable soutien des Régions pour les quartiers prioritaires, sachant que le volet politique de la ville des Programmes opérationnels (PO) devra représenter au minimum 10 % de l'enveloppe globale.
- que les Régions accompagnent de manière significative le Nouveau Programme national de Renouveau Urbain (NPNRU) pour un démarrage opérationnel en 2016, en complément des contrats de ville.

AU TITRE DE LA COHÉSION RÉGIONALE

8 POUR SOUTENIR LES AMBITIONS CULTURELLES LOCALES, nous demandons :

- la poursuite du soutien régional aux pratiques et productions artistiques, au patrimoine, mais aussi à la lecture, aux langues régionales et cultures locales.
- de collaborer avec les différents échelons locaux dans l'élaboration des politiques culturelles territoriales, en dépit de la disparition des commissions « culture » pour les CTAP.

9 POUR AIDER LES VILLES A DÉVELOPPER LE SPORT, nous demandons :

- que les nouvelles Régions mènent une politique qui privilégie les fonctions sociales et éducatives du sport, tout en contribuant au développement de l'ensemble des pratiques ainsi qu'au développement d'infrastructures sportives structurantes de qualité dans les agglomérations.

10 POUR CO-CONSTRUIRE LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, nous demandons :

- à être associés à la stratégie régionale de développement touristique à l'international avec les métropoles, mais aussi avec les autres villes et agglomérations.

Villes de France

Les villes composant les EPCI*

* EPCI : établissement public de coopération intercommunale

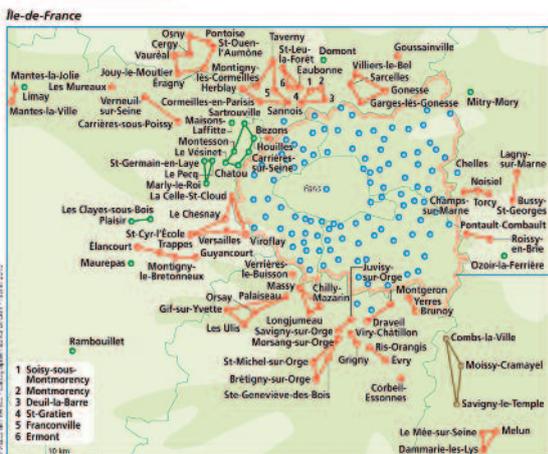
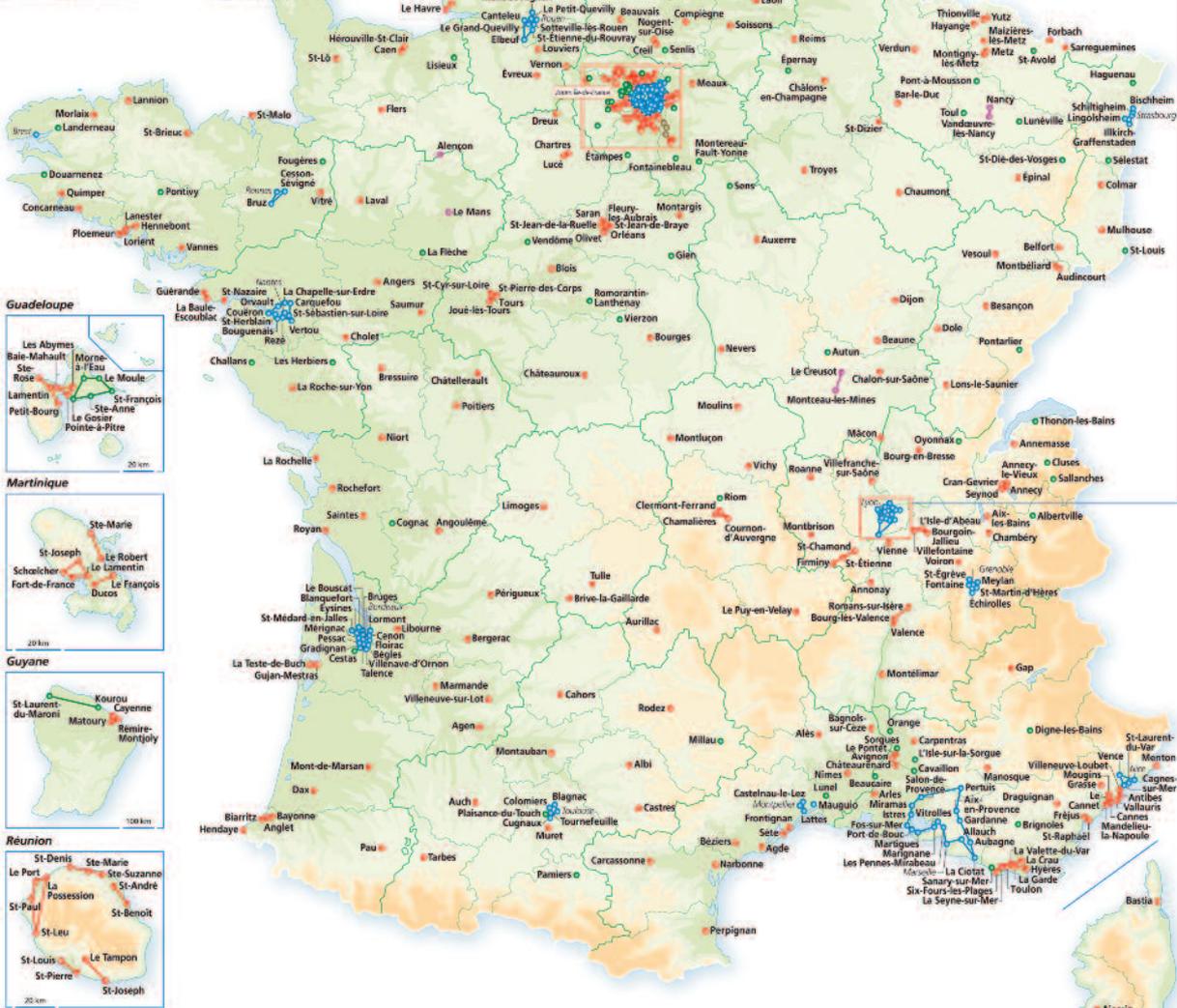
- Communauté d'agglomération
 - Communauté de communes
 - Communauté urbaine
 - Syndicat d'agglomération nouvelle
 - Métropole⁽¹⁾
 - Limite de région
 - Limite de département
- ⁽¹⁾ Supplément au 1^{er} janvier 2016 pour les métropoles de Grand Paris et d'Alsace-Provence

100 km

Métropole européenne de Lille



Métropole de Lyon (Grand Lyon)



Villes de France - Des élus engagés

Villes de France est une association pluraliste d'élus qui rassemble les villes et agglomérations de taille infra-métropolitaine du territoire national, ensemble qui est le cadre de vie de près de la moitié de la population française (30 millions d'habitants).

Depuis le 19 juin 2014, Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, est présidente de Villes de France et Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse en est le président délégué.



94 rue de Sèvres - 75007 Paris - Tél. : +33 1 45 44 99 61 - Fax : +33 1 45 44 24 50
courriel : contact@villesdefrance.fr - [@villes2fr](https://twitter.com/villes2fr) - www.villesdefrance.fr